

Le cours Colbert, sa canopée, son avenir: réponse à l'analyse de la situation de M Fabre

« Ces travaux impactent effectivement les arbres présents. »

Les travaux qui impactent les arbres présents, ce n'est pas une fatalité ! Nous invitons le lecteur à consulter les recommandations de la charte de l'Arbre et du paysage proposée par le Département de l'Aude. 1/4 des communes audoises sont déjà engagées de manière volontaire pour protéger l'arbre par des actions concrètes à l'aide de cet outil. Mais Chalabre n'en fait pas parti.

En phase conception : *« Il faut adapter le projet en fonction des arbres présents dans les emprises et non l'inverse. Pour tous les bénéfices qu'ils apportent, les arbres doivent être conservés en priorité »*. En phase travaux : *« toutes les mesures de protection doivent être mises en place avant que les travaux(...) ne commencent.*

Nous savons qu'il existe aujourd'hui des méthodes alternatives aux tranchées à proximité des arbres, des techniques non invasives pour le précieux système racinaire. Ces techniques novatrices devraient être étudiées dès la conception de projets autour des arbres.

Mais de quels bénéfices parle t'on ?

Les arbres offrent de nombreuses prestations gratuites comme la production d'oxygène, d'ombre et de fraîcheur. L'été 2026 est le plus chaud jamais enregistré en France depuis 1900. Une étude récente vient d'ailleurs nous éclairer sur les super-pouvoirs des arbres : les platanes continuent d'évaporer une grande quantité d'eau même au-delà de 39 °C, contribuant ainsi à rafraîchir leur environnement (références de la publication en fin d'article). L'arbre capte et stocke le CO2, régule le cycle de l'eau local. Il abrite la biodiversité essentielle au bon fonctionnement de notre environnement. Il contribue à rendre nos villes accueillantes et préserve la qualité de vie des habitants. Etc, etc... **L'arbre est bien notre allié primordial.**

Des défauts majeurs et des arbres prêts à mourir ?

Ce raccourci semble un peu rapide entre la présence de « défauts majeurs » et d'arbres prêt à mourir. Que sont « les défauts majeurs » des arbres mentionnés dans le rapport du diagnostic du SMDA ? Ce sont principalement des particularités morphologiques évidentes des vieux arbres : arbre creux /porteur de cavités. Une cavité, ou un grand âge doivent conduire à regarder plus précisément la structure, et pas à conclure hâtivement et automatiquement à l'abattage. Il n'y a d'ailleurs aucune préconisation d'abattage quand on consulte le tableau du diagnostic arbre par arbre dans ce rapport. Dans la conclusion du même rapport, on peut aussi lire : *« Dans l'hypothèse où certains arbres seraient conservés, il serait nécessaire de mettre en œuvre des tests de traction afin de vérifier la qualité de leur ancrage après travaux »*

Ces préconisations et tests n'ont pas été réalisés à notre connaissance sur les arbres du cours Colbert.

Regardons les arbres autour de nous sur les routes départementales. Beaucoup de platanes âgés portent des cavités de toute taille, pourtant ils sont conservés par le gestionnaire public. Ces arbres font l'objet d'un suivi régulier et d'interventions ciblées en cas de besoin (élagage du bois mort, mise au gabarit routier pour la sécurité).

Le diagnostic visuel et sonore du SMDA n'est donc pas suffisant pour condamner les 15 arbres matures. Et que dire des 9 autres, jeunes adultes et adultes qui ne présentent pas de risque manifeste dans ce rapport? Ils ne sont pourtant pas prêts à mourir tout de suite, mais quand même condamnés eux aussi par le projet de rénovation, sans autre forme de procès.

Maintenant, quels arbres conseiller ? Des arbres qui puissent rapidement "faire" ce qu'on attend d'eux : de l'ombre et un support de biodiversité.

Il est illusoire de penser que de jeunes arbres fourniront « rapidement » de l'ombrage aux rues et un support de biodiversité. Rapidement c'est quand pour un arbre ? Le temps de l'arbre est un temps sur le long terme... C'est pourquoi, le CEREMA indique: « **Gardons nos "vieux" arbres ! Il faut vingt, voire trente ans pour qu'un arbre soit au top de ses performances écosystémiques. Nos vieux arbres sont des trésors... Avant d'en planter de nouveaux, prenons déjà soin de notre patrimoine existant.** ». La charte de l'arbre de l'Aude nous guide « *Pour mémoire, aucune compensation ne peut remplacer les services offerts par les arbres ayant développé leur potentiel depuis de nombreuses années (...)* »

« *Les arbres matures ont un pouvoir de dépollution et de régulation thermique supérieur à un jeune arbre qui prendra des années avant d'atteindre le même niveau d'efficacité* » nous rappelle la charte de l'arbre de l'Aude. Francis Hallé nous alerte également : « *Ne croyez pas – et ne tentez pas de faire croire – que dix jeunes arbres vont remplacer un grand et vieil arbre abattu : c'est une contrevérité sociale, écologique et financière* ».

Il faut donc bien comprendre qu'il faudrait planter beaucoup plus qu'un seul jeune arbre pour remplacer les services d'un arbre âgé... Pour la biodiversité, un arbre âgé porteur de cavités de ne compense pas. L'enjeu est donc majeur d'affiner les diagnostics arbre par arbre, car chaque arbre compte. **La plantation n'est pas une solution équivalente mais un effort complémentaire.** Tous les arbres souffrent des effets cumulés des sécheresses et canicules. Aujourd'hui les replantations ne vont pas de soi et les reprises sont plus difficiles qu'auparavant, avec de nombreux échecs, en ville, dans les haies et en forêt.

Diversification des essences

Oui à la diversification des essences quand on doit remplacer un arbre pour de bonnes raisons ou augmenter le patrimoine arboré. Dans ce cas il convient de choisir des espèces capables d'offrir les mêmes services à la population (ombrage et rafraîchissement en priorité). Il existe un panel de plantes proposées dans le guide « Plantons local en Occitanie ». Pas la peine d'aller au bout du monde !

Mais avant de trouver les bonnes essences pour demain, il faut garder à l'esprit que cela nécessite un changement de regard de la part de tous, sinon on n'améliorera pas le sort des arbres en ville et on ira toujours dans le mur. Il s'agit de proscrire les élagages sévères, les travaux autour des racines, les blessures de toute nature compromettant la durée de vie des arbres. Il faut prendre soin, agir avec bienveillance et offrir un espace de vie décent aux arbres en ville...

Leur longévité témoigne de leur adaptation

Le platane, arbre d'ombrage par excellence, a été planté massivement dans tout le sud de la France depuis plus de deux cent ans. Les sujets matures sont résistants à la sécheresse et très résilients en milieu urbain, et ils le prouvent toujours en affichant une canopée restée verte durant cet été catastrophique. Savez-vous qu'il est capable de régénérer de nouvelles racines parce qu'il en fabrique tout le temps?

Le platane commun a une durée de vie potentielle de plus de 300 ans, même en milieu urbain. Bien sur tous les arbres n'atteindront pas des âges canoniques. Mais la longévité des arbres repose aussi et surtout sur la volonté du propriétaire de les laisser vivre et vieillir. Qu'ils soient platanes, érables ou autres chênes, ils devraient être des biens d'intérêt général.

Que faire aujourd'hui ?

« Planter c'est investir pour demain. Conserver nos vieux arbres c'est répondre à l'urgence d'aujourd'hui » Christophe Drénou - Ingénieur Recherche et Développement en biologie de l'Arbre à l'institut pour le développement forestier CNPF-IDF.

L'arbre des villes n'est pas un simple élément de décor interchangeable ou du mobilier urbain jetable. Changeons de regard sur les arbres ! L'arbre est un être vivant complexe, il vit et déploie ses facultés extraordinaires sur le temps long. A ce titre, l'abattage d'un arbre devrait rester une exception. Il doit être au centre des préoccupations. La conservation des arbres matures doit être privilégiée.

Maintenant que nous savons que tous les arbres ne sont pas « malades ». Il s'agit d'une affaire de choix : nous pensons qu'il vaut mieux miser sur un système existant qui fonctionne aujourd'hui en faisant confiance à la nature, plutôt que de faire table rase et prendre des paris très risqués pour des replantations d'arbres à l'avenir très incertain.

A la veille d'une destruction totale de la canopée verte du Cours Colbert, n'est t'il pas encore temps de faire preuve d'humilité ? Ces arbres bien vivants vous protègent depuis des décennies, c'est maintenant l'affaire de tous de les placer sous votre protection.

Abattre un arbre demande 20 minutes. Les dégâts ne seront pas que visuels, car reconstruire une canopée protectrice demandera de nombreuses années, quel que soit les essences choisies. Pour cela, nous sommes convaincus que ce choix n'est pas raisonnable.

Nous pensons qu'une variante de la dernière phase du projet de rénovation avec une conservation maximale des arbres existants est à privilégier. Pour cela, nous demandons aux acteurs une pause avant tout abattage. Le temps de s'entourer de structures et personnes ressources, professionnels soucieux d'intégrer la préservation des arbres dans le projet final. Un croisement de regards et une intelligence collective au service d'une version alternative de cette phase finale, afin de concevoir la rénovation de ce cours de manière la plus durable et fonctionnelle possible, pour les humains qui y vivent, les arbres existants et la biodiversité associée .

Carine Delmas, avec le soutien du Collectif Sauvons les arbres de Chalabre

Lire cet article complet sur le site <https://www.arbresdechalabre.fr/>

Pour s'informer

Charte de l'Arbre et du paysage de l'Aude

<https://www.calameo.com/books/00502690425e41dffed73>

Rapports de diagnostic visuel et sonore des arbres du cours Colbert SMDA

<https://www.arbresdechalabre.fr/comprendre/documents>

Diagnostic approfondi des arbres

<https://www.arbrecaue77.fr/content/diagnostic-de-l-arbre-avec-le-test-de-traction>

Article: Sortir le mot « défaut » de l'évaluation bénéfices-risques des arbres

<https://arbresolutions.fr/wp-content/uploads/2025/01/Evaluation-Benefices-Risques-Arbres.pdf>

Conférence de Claire Atger « Bienvenue sous mon arbre »

<https://www.youtube.com/watch?v=liMhD8gG3F8>

Etude sur les platanes urbains

<https://www.wsl.ch/fr/news/les-arbres-urbains-restent-cool-meme-par-canicule/>

Planter sans se planter : 7 règles d'or pour bien végétaliser nos villes et les garder au frais

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/planter-se-planter-7-regles-bien-vegetaliser-nos-villes>

Plantons local en Occitanie

<https://www.tela-botanica.org/2023/06/plantons-local-en-occitanie/>

CAUE 11 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude)

<https://www.les-caue-occitanie.fr/aude/amenager-sa-commune-avec-le-caue-de-laude>

Plaidoyer pour une loi arbres « hors forêt »

<https://www.caue77.fr/content/plaidoyer-pour-une-loi-arbres-hors-foret>

Association A.R.B.R.E.S. Label « Arbre remarquable de France »

<https://www.arbres.org/lassociation-a-r-b-r-e-s.htm>

Les 10 commandements de Francis Hallé pour les arbres

<https://www.arbres.org/les-10-commandements-de-francis-halle-pour-les-arbres-p1.htm>